



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 23 - octobre 1999

MA JUSCULES

Spécial assurances

Lettres de la Société pédagogique vaudoise
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59

J.A.B

1000 Lausanne 19

Retour: SPV, cp 127

1000 Lausanne 19

paraffé 4 à 6 x l'an

Vous avez reçu ou aller recevoir un avis de votre assurance maladie à propos des primes 2000. Vous avez donc l'occasion de décider de rester ou de changer d'assurance, du moins pour certains d'entre vous. C'est la raison qui a conduit le Comité cantonal de la SPV à un No spécial assurances.

A tous ceux qui sont davantage passionnés par l'information syndicale ou pédagogique, nous leur donnons rendez-vous au No 24.

Le Comité Cantonal

A PROPOS D'ASSURANCE-MALADIE

Toujours soucieuse de défendre les intérêts de ses membres, la SPV nous a demandé de négocier des assurances collectives, notamment dans le secteur de la caisse-maladie.

Nous vous rappelons que vous disposez de trois contrats collectifs à l'heure actuelle, soit avec HELSANA, la CSS et le GROUPE MUTUEL (CMBB).

En l'an 2000, les différences de cotisations mensuelles pour l'assurance obligatoire des soins seront considérables (franchise Fr. 230.- avec accident : Fr. 259.80 (Groupe Mutuel) à Fr. 292.-- (CSS) en passant par Fr. 284.80 (HELSANA). Cela représente plus de Fr. 30.-- par mois pour un adulte. Et si l'on sait que tous les membres de la famille peuvent faire partie d'une collective, il faut prendre en compte l'effet multiplicateur ...

D'autre part, le fait d'être actuellement assurés dans d'autres compagnies vous permettrait, par un transfert dans une collective SPV, de plus amples économies mensuelles : Fr. 50.- par mois et par personne (SUPRA), voire Fr. 60.- par mois et par personne (WINCARE). Cela pousse à la réflexion et à la comparaison, sinon aux économies. Pour de plus amples informations, veuillez compléter et renvoyer le coupon-réponse.

En ce qui concerne les assurances complémentaires, la situation est moins simple, du fait de la difficulté à comparer les produits. Il vaut donc la peine de nous consulter, sans engagement de votre part, en nous faisant parvenir le coupon-réponse.

Après d'âpres négociations, nous avons obtenu un libre-passage, à hauteur de vos couvertures actuelles, jusqu'à l'âge de 40 ans auprès de HELSANA (TOP, SANA et HOSPITAL BONUS) et 45 ans au Groupe Mutuel. Par contre la CSS n'est pas entrée en matière.

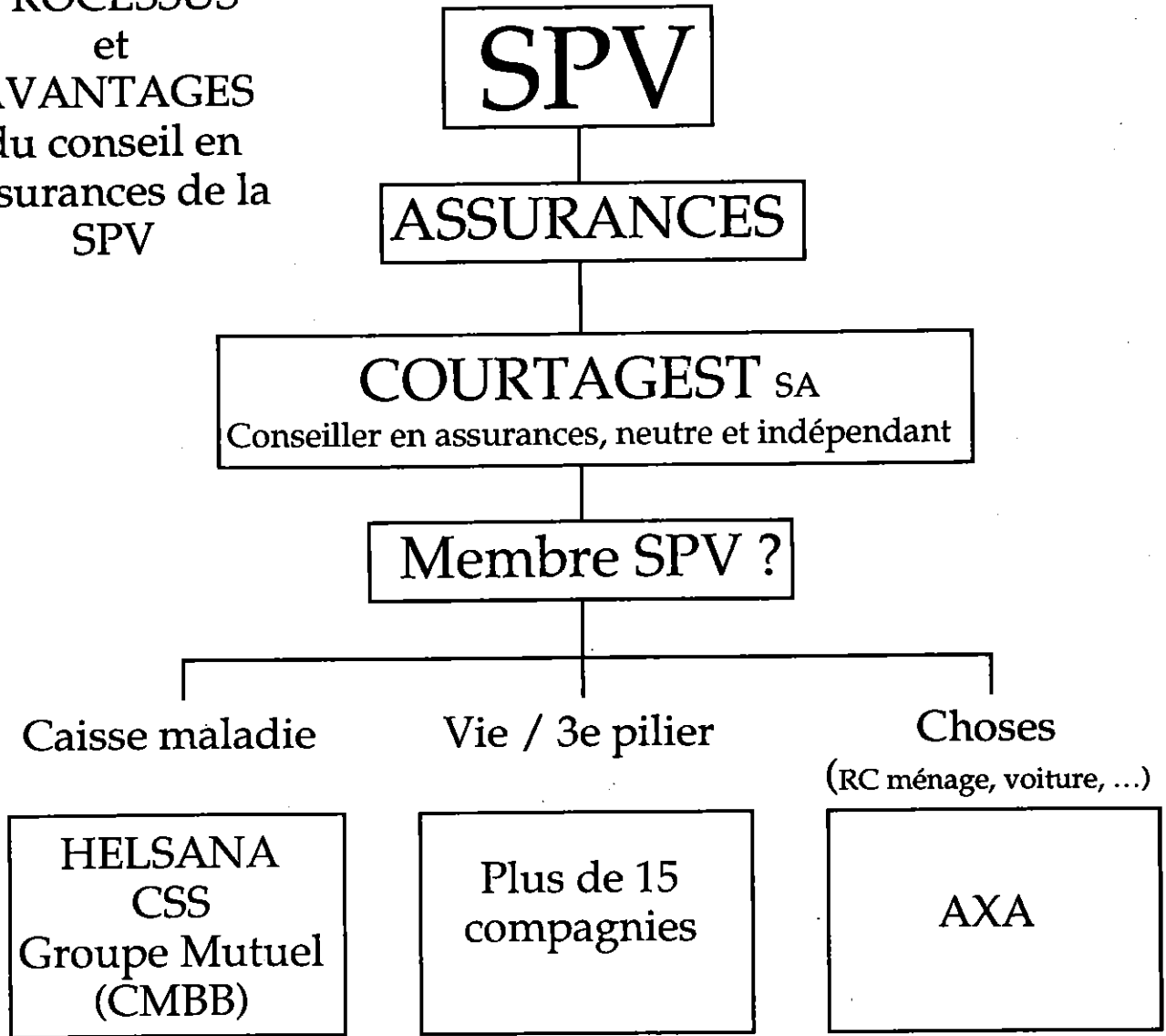
Quant aux primes des assurances complémentaires pour l'an 2000, elles sont stables chez HELSANA (sauf CURA) et au Groupe Mutuel. La CSS ayant refusé de les communiquer, il faut s'attendre à une augmentation sensible.

Si vous désirez procéder à un examen individuel de votre situation en vue d'optimiser votre couverture et/ou économiser, utilisez le coupon-réponse ou appelez-nous au 0848 848 838.

P.A.B.

COURTAGEST SA

PROCESSUS
et
AVANTAGES
du conseil en
assurances de la
SPV



AVANTAGES

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Choix• Rabais sur assurances complémentaires 10 à 40% <p>=> Libre passage amélioré</p> <p>=> Meilleure solidarité</p> | <ul style="list-style-type: none">• Choix• Excellents placements (env. 15%)• Avantages fiscaux <p>=> Analyse individuelle de l'adéquation besoins/couverture</p> | <ul style="list-style-type: none">• Choix• Rabais 10 à 20% |
|--|---|---|

En principe ... les économies, réalisables sur le seul chapitre des assurances, permettent de payer la cotisation SPV et de dégager un bénéfice individuel et familial.

Vous pouvez nous appeler au 0848 848 838 (assurance-maladie), au 021 / 613 55 55 (Vie / 3e pilier), au 021 / 613 55 67 (Choses) ou par fax au 021 / 613 55 50 ou par E-Mail à : courtagest@worldcom.ch

ASSURANCE FAMILLES SPV

Comparatif des primes de base et des primes avec rabais

	Couvertures / prime de base	Rabais	Couvertures avec rabais / prime de base
Assurance ménage Inventaire de Fr. 200'000.-	incendie : fr. 160.-	20 %	incendie : fr. 128.-
	Vol effr. : fr. 240.-	20 %	Vol effr. : fr. 192.-
	Vol simple : fr. 64.-	20 %	Vol simple : fr. 51.-
	Eaux : fr. 80.-	20 %	Eaux : fr. 64.-
	Glaces : fr. 40.-	20 %	Glaces : fr. 32.-
	Prime : fr. 584.-	20 %	Prime : fr. 467.-
Assurance RC privée	Prime : fr. 114.-	20 %	Prime : fr. 91.20
Protection juridique familiale	Prime : fr. 295.-	20 %	Prime : fr. 236.-
Assurance véhicule 1) Renault Espace 2) Opel Corsa	1) RC : fr. 552.90	15 %	1) RC : fr. 470.-
	1) CC : fr. 722.20	10 %	1) CC : fr. 650.-
	1) Occ : fr. 101.-	20 %	1) Occ : fr. 80.80
	2) RC : fr. 529.40	15 %	2) RC : fr. 450.-
	2) CC : fr. 672.20	10 %	2) CC : fr. 605.-
	2) Occ : fr. 101.-	20 %	2) Occ : fr. 80.80
	Prime : fr. 2'678.70		Prime : fr. 2'336.60
Ass. acc. enfants (2)	Prime : fr. 266.-	20 %	Prime : fr. 212.80
TOTAUX	Prime : fr. 3'937.70	15 %	Prime : fr. 3'343.60

Le rabais moyen sur le total des primes s'élève à 15%

CAISSE MALADIE - ASSURANCES

- Veuillez me faire une offre sans engagement
 - Veuillez me téléphoner
 - Pour une information
 - Pour un entretien
 - Assurance obligatoire des soins
 - Adulte Fr. 230.-/400.-/600.-/1200.-/1500.-
 - Enfant Fr. 0.-/150.-/300.-/375.-
 - Assurances complémentaires (soins)
 - Hospitalisations complémentaires :
 - Chambre commune toute la Suisse
 - 1/2 privé
 - Privé
- Caisse maladie actuelle :
(joindre les copies des certificats)
- Dates de naissance : H : F :
 Enfant(s) 1 : 2 : 3 : 4 :

ACTION SPV AUTOMNE 99

- Assurances "Choses"
 - Assurance ménage
 - Responsabilité civile
 - Véhicule
 - Protection juridique
 - Complémentaire accidents
- Prévoyance / 3ème pilier
 - 100.- /mois
 - 150.-/mois
 - 200.-/mois
 - 250.-/mois
 - .-/mois
- Maximum fiscalement déductible

		1996	1997	1998	1999	2000
Tableau comparatif des primes de l'assurance de base y compris l'accident, avec franchise minimale	Canton de Vaud/1					
	Assurance de base avec accident					
Primes 2000 sous réserve de l'approbation par l'OFAS	OFF			243.10	243.10	243.10
	CMBB	224.30	235.30	238.00	252.80	* 259.80
	Fonction publique	223.30	245.30	245.30	260.80	260.80
	Mutualité	250.80	250.80	250.80	250.80	* 260.80
	Mutuelle VS	237.60	244.20	245.00	255.80	* 263.80
	Futura	237.60	244.20	246.00	262.80	* 268.80
	Progres	248.00	265.20	270.80	270.80	270.80
	Hermes	244.30	253.10	254.00	268.80	* 273.80
	CPT	218.70	261.40	261.40	261.40	* 274.50
	Universa	250.90	264.20	266.00	278.80	* 282.80
	Sanitas	268.10	268.10	284.60	284.60	284.60
	Helvetia	270.00	279.20	284.80	284.80	284.80
	Concordia	253.90	259.80	279.70	279.70	* 289.50
	Avenir	265.00	275.00	275.00	285.80	* 290.80
	Supra	294.00	294.00	279.00	302.50	302.50
	Swica	278.00	294.80	298.90	298.90	* 303.80
	Caisse VD	254.00	254.00	262.00	294.00	* 312.00
	Assura	226.00	246.00	246.00	246.00	246.00
CSS	246.00	246.00	266.00	266.00	* 292.00	
Visana	218.90	242.60	242.60	257.20	* 269.90	

* Résiliation possible dans les 30 jours après l'avis d'augmentation.
Pour les assurances complémentaires, veuillez consulter COURTAGEST SA ou vous référer aux conditions particulières de votre assureur maladie

A découper et envoyer

à affranchir
Merci

EXPEDITEUR

NOM

PRENOM

RUE, No

No POSTAL/VILLE

No TEL

Société Pédagogique Vaudoise

Case postale 127

1000 LAUSANNE 19